

ASSEMBLEE DE CORSE



**DELIBERATION N° 03/157 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AUTORISANT LA SIGNATURE DU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX
DE RECALIBRAGE DU TALUS D'ANGIOLASCA ET AUX AMENAGEMENTS
HYDRAULIQUES ENTRE LES PR 146 + 827 ET 147 + 000 SUR LA ROUTE
NATIONALE 198 - COMMUNE DE MONTE - AVEC LA SARL MORACCHINI & CIE**

SEANCE DU 19 JUIN 2003

L'An deux mille trois, et le dix-neuf juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANTONA Joseph, BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, BUCCHINI Dominique, CASTA Pierre-Jean, CECCALDI Pierre-Philippe, CIABRINI Jean-Marc, CICCADA Vincent, CROCE Laurent, FERRANDI Jules-Laurent, FRANCESCHI Henri, GALLETTI François, GERONIMI Jean-Valère, GRISONI Marie-Thérèse, GUERRINI Simone, JALPI Jean, LANFRANCHI Mireille, LUCIANI Toussaint, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MOZZICONACCI Madeleine, MURACCIOLI Martin, PATRIARCHE Paul, PIETRI Don Pierre, RICCI Dominique, ROMITI Gérard, ROSSI José, RUAULT Paul, SANTINI Ange, SIMEONI Marcel, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TOMA Jean-Toussaint, VERSINI Sauveur, VINCIGUERRA Marie-Jean

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALESSANDRINI Alexandre, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, CHAUBON Pierre, CHIARELLI Joseph, COLONNA Jean-Charles, FELICIAGGI Robert, FILIPPI César, GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, LUCIANI Paul-Antoine, MOTRONI Jean, PERETTI Philippe, PIERI Pierre-Timothee, QUASTANA Paul, RIOLACCI François-Xavier, SINDALI Antoine, SISCO Henri.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret n° 201.210 du 7 mars 2001 portant Code des Marchés Publics complété par l'Instruction pour l'application du nouveau Code des Marchés Publics,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer le marché relatif aux travaux de recalibrage du talus d'Angiolasca et aménagements hydrauliques entre les PR 146 + 827 et 147 + 000 sur la Route Nationale 198 - Commune de Monte, avec la SARL MORACCHINI & Cie pour un montant de 148 095,36 € TTC.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 19 juin 2003

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI



José ROSSI

